

La création d'un emploi CNDS en 6 étapes :

- 1 Je télécharge les documents relatifs à l'emploi et l'apprentissage et je les lis attentivement afin de bien connaître le dispositif et la démarche (voir ci-dessous) ;
- 2 Je sollicite un entretien avec le référent emploi de mon territoire, voir les coordonnées ci-dessous ;
- 3 A la suite de l'entretien avec le conseiller je complète le formulaire dédié et y joint les pièces demandées, je m'assure qu'au sein de mon association le projet d'emploi est validé par les instances dirigeantes (comité directeur et/ou bureau) ;
- 4 Je sollicite un entretien avec le président de ma ligue ou de mon comité régional pour qu'il puisse porter, sur le formulaire de création d'emploi, son avis circonstancié ;
- 5 Je dépose tous les éléments du dossier au plus tard le 28 février 2017 auprès du référent emploi ;
- 6 Je n'oublie pas de remplir une fiche action sur e-subvention afin de demander une subvention pour cet emploi dans le cadre du CNDS.

Liste des référents emplois :

- DRDJSCS : patrice.cassagne@drjscs.gouv.fr
- Loire Atlantique: nordine.saidou@loire-atlantique.gouv.fr
- Maine et Loire: nicolas.roussel@maine-et-loire.gouv.fr
- Mayenne: tony.martin@mayenne.gouv.fr
- Sarthe: jacky.cotinat@sarthe.gouv.fr
- Vendée : franck.deteule@vendee.gouv.fr